

REGLEMENTS

BUREAU DE DIRECTION.

Le Bureau de Direction s'assemble tous les Vendredis soir à huit heures.

SECRETAIRE-TRESORIER.

Le Secrétaire-Trésorier est chargé, sous le contrôle du Bureau de Direction, de la comptabilité et de la correspondance du Club, de payer et acquitter tout compte, de voir à la bonne tenue, par le gérant, des livres des fournisseurs ; de se faire rendre compte des recettes, hebdomadairement, et d'assister aux assemblées du Bureau.

DROIT D'ENTREE.

Le droit d'entrée, comme membre du Club, est de cent piastres, payables au Club, entre les mains du Secrétaire-Trésorier ou du Gérant, le premier du mois suivant son admission, ou en dix paiements mensuels et consécutifs de dix piastres chacun, dont le premier devient échu le premier du mois suivant celui de son admission, mais le dit membre n'aura accès dans les salles du Club qu'après le premier paiement.

MEMBRES SOUSCRIPTEURS.

Les membres souscripteurs payent quinze piastres par année et sont reballottés le premier Vendredi